

Retrait des comprimés de nitrazépam des listes de médicaments assurés

Depuis le 1^{er} octobre 2014, les médicaments de nitrazépam en comprimés de 5 mg et de 10 mg sont identifiés par un « R » à la *Liste de médicaments* du régime général, signifiant que ceux-ci sont retirés du marché par les fabricants. Ils continuent toutefois à être remboursés jusqu'à ce qu'ils soient définitivement retirés de la *Liste de médicaments* au cours des prochains mois.

Des tableaux présentant d'autres options thérapeutiques qui demeurent inscrites sur les listes des médicaments ont été préparés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et sont disponibles sur le site Web de l'Institut au www.inesss.qc.ca/activites/evaluation-des-medicaments/foires-aux-questions-sur-les-medicaments.html.

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Fédération des médecins résidents du Québec
Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec

Courriel	Téléphone	Télécopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251 Montréal 514 873-5951	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)